



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20211125-DE\_95\_2021-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 25 novembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 19/11/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa, STEFANUTTI Isabelle, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique (visioconférence), TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, CLEMENT Isabelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, ABGUILLERM Christian, GUET François, MANNEVEAU Julie, POULMARC'H Bertrand, GUILLEMOT André, CROM Florence, TANGUY Patrick.

Pouvoirs : DREANO Christelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique  
TANGUY Christine, pouvoirs à LAOUENAN-LE LEC Françoise  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Dominique TILLIER

Secrétaire de séance : ABGUILLERM Christian

**Délibération N° DE 95-2021**

**Objet : Décision modificative**

**Rapporteur : Philippe AUDURIER**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements comptables et d'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessous pour le budget principal :

**Budget Principal – DM n° 3**

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT
012 - Charges de personnel		186 500,00
64111	Rémunération principale	90 000,00
64118	Autres indemnités.	35 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 447,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	43 053,00
65 - Autres charges de gestion courante		- 100 000,00
6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	- 100 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		86 500,00

FONCTIONNEMENT - RECETTES		
ARTICLE	OBJET	MONTANT
013 - Atténuations de charges		86 500,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	86 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		86 500,00

### Fonctionnement

Il convient de rajouter des crédits sur le chapitre 012 afin de faire face aux conséquences financières de la requalification en maladie professionnelle de la maladie d'un agent absent depuis juillet 2016. Il convient dès lors de procéder aux versements des arriérés de salaires et de cotisations sociales depuis cette date. En contrepartie, l'assurance remboursera ces sommes en partie. Les crédits votés pour faire face à l'éventuel déficit des budgets annexes (budget développement économique) sont réduits, le déficit 2021 tel que projeté ne nécessitant pas le maintien de ces sommes.

**Vu l'avis favorable du bureau du 15 novembre 2021,**

**Il est proposé :**

- **D'approuver la décision modificative présentée ci-dessus.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte les dispositions proposées  
(contre : 0, abstention : 1, pour : 25).**

**Fait et délibéré le 25 novembre 2021.**

**Le Président,**

**Philippe AUDURIER**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Audurier', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' around the top edge, 'DOUARNENEZ' in the center, and 'COMMUNAUTE' around the bottom edge. A small five-pointed star is located at the very bottom center of the stamp.